Bretagne porte de Loire Communauté
Le Steriad – 2 allée de l'Ille – 35470 BAIN DE BRETAGNE

Envoyé en préfecture le 11/05/2026
Reçu en préfecture le 11/05/2026
Publié le
ID : 035-200070662-20260505-DB_2026_2-DE

DÉCISION DU BUREAU N° 2 / 2026

L'an deux mille vingt-six, le 05 mai, à 18 h 00, les membres du Bureau légalement convoqués le 27 avril deux mille vingt-six, se sont réunis à BAIN-DE-BRETAGNE, sous la présidence de M. MINIER Vincent.

Nombre de membres en exercice : 21

Nombre de membres présents : 19

Nombre de votants : 19

Étaient présents : Ludovic BABIN-TOUBA, Isabelle BERTIN, Soazic BLOUIN, Philippe BRIZARD, Christophe BRULLE, Dominique BRUNEAU, Jean-François GUYOMARD, Jean-Charles HAMON, David HUREL, Norbert JANVIER, David JUGAN, Véronique LOUAZEL, Frédéric MARTIN, Charlotte MERAULT, Vincent MINIER, Ludovic PAPION, Christian POULAIN, Christine ROGER, Jacqueline SOLLIER.

Jacqueline SOLLIER a été élue secrétaire de séance.

Objet : Modification du tableau des effectifs

RAPPORT :

Afin de permettre une évolution de carrière, l'agent en charge des instances et RH peut prétendre à un avancement de grade dans le cadre d'emploi des rédacteurs.

L'avancement de grade est accordé par l'autorité territoriale aux agents remplissant les conditions d'ancienneté après appréciation de leur valeur professionnelle et des acquis de l'expérience.

Le poste d'assistance instances et RH nécessite au regard des missions effectuées peut être positionné statutairement au grade de rédacteur principal 1ère classe.

Il y a donc lieu d'envisager la modification du tableau des effectifs comme suit :

Désignation du poste	Pôle/ service	Type d'emploi	Quotité	Grade	Date
Assistante Instance / RH	Ressources	Permanent	Temps complet	Rédacteur principal 1ère classe	Création au 01/06/2026

Le poste positionné initialement au grade de rédacteur principal 2ème classe sera prochainement proposé à la suppression.

S'agissant de suppression de poste, l'avis du CST sera requis au préalable avant délibération en conseil communautaire.

Le bureau communautaire est compétent par délégation du 09 avril 2026 pour décider de la modification du tableau des effectifs.

Il est proposé au bureau communautaire :

- D'approuver la modification du tableau des effectifs
- D'autoriser le président ou son représentant à effectuer toute démarche liée cette modification.

Envoyé en préfecture le 11/05/2026
Reçu en préfecture le 11/05/2026
Publié le
ID : 035-200070662-20260505-DB_2026_2-DE

Bretagne porte de Loire Communauté
Le Steriad – 2 allée de l'Ille – 35470 BAIN DE BRETAGNE

DECISION :

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment les articles L2313-1 et R2313-1 ;

Vu l'article L.313-1 du Code général de la fonction publique selon lequel les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement ;

Vu l'arrêté préfectoral n°35-2024-10-22-00002 du 22 octobre 2024 arrêtant les statuts de Bretagne Porte de Loire Communauté ;

Vu la délibération n°2026-56 du Conseil communautaire en date du 9 avril 2026 déléguant au Bureau communautaire le pouvoir de prendre toute décision relative au tableau des effectifs dans le cadre des avancements de grade, dans la limite des crédits inscrits au budget ;

Considérant la nécessité de modifier le tableau des effectifs afin de permettre l'avancement de grade de l'agent occupant le poste d'assistante Instances et Ressources humaines au grade de rédacteur principal de 1ère classe ;

Après en avoir délibéré, le bureau communautaire, à l'unanimité :

- VALIDE la modification du tableau des effectifs telle que présentée ci-après :

Désignation du poste	Pôle/ service	Type d'emploi	Quotité	Grade	Date
Assistante Instance / RH	Ressources	Permanent	Temps complet	Rédacteur principal 1ère classe	Création au 01/06/2026

- AUTORISE le président ou son représentant à effectuer toute démarche liée cette modification.

Pour extrait conforme

le Président :

Vincent MINIER

VINCENT MINIER PRÉSIDENT
BRETAGNE PORTE DE LOIRE COMMUNAUTE
LE STERIAD - PA CHATEAU GAILLARD
2.Allée de L'Ille
35470 BAIN DE BRETAGNE